

N°440

du 21
Octobre
2011



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Niveau de vie et de
consommation à Lomé

Stabilité rassurante
de l'indice de la
Communication et
de l'Enseignement
en septembre

Face aux limites de la vérification par certificat de vie

Les pensionnés de la Caisse de retraites plutôt soumis à un contrôle physique périodique

* *Le calendrier court déjà à compter du 25 octobre prochain.*

* *La sanction pour ceux qui seront absents est la suspension des pensions.*

Cinéma

La démolition
du Cinéma Le
Togo a commencé



Nicoué Broohm, Ministre de la Sécurité Sociale

Réglementation
du climat des affaires

Le Togo chute de 4 places
dans le «Doing Business
2012» malgré des efforts

En recettes publiques pour le seul mois de septembre

Les Impôts et les
Douanes ont fait moins,
le Trésor a doublé

Exécution du programme d'infrastructures routières

Réhabilitation et bitumage
annoncés de quatre rues
du grand quartier de Bè

* La RN1-Marché Agoè Assiyéy-Camp FIR-Légbassito également annoncée sur 6,8 km.

REPÈRES

Faire front dans les accords APE

Le Comité Syndical pour le suivi de Mise en œuvre de l'Accord de Cotonou (COMSYNTAC), a initié le mercredi 12 octobre à Lomé, une journée d'échanges d'expériences entre les acteurs non-étatiques du Togo.

Organisée avec l'appui financier et technique de Friedrich Ebert Stiftung (FES), cette journée est placée sous le thème : "Concertation des acteurs non-étatiques du Togo sur les négociations commerciales et sur le processus de mise en place d'une plate-forme". Elle a permis au COMSYNTAC de réfléchir, formuler et faire large écho de sa position sur la mise en œuvre de l'accord de Cotonou et les enjeux des négociations commerciales en Afrique de l'Ouest. Elle était également l'occasion de fédérer les énergies des acteurs étatiques et non-étatiques sur le sujet et de créer une plate-forme, afin d'élaborer des stratégies pour une meilleure implication desdits acteurs. L'assise a réuni trente délégués des organisations syndicales, du Forum des Organisations de la Société Civile (FOSC), des journalistes des médias d'État et des techniciens du ministère en charge du Commerce. A l'issue de la rencontre, une déclaration dite de Lomé a été rendue public. Les participants ont recommandé au gouvernement d'associer toutes les organisations de la société civile dans les négociations des APE afin de constituer une force d'appui de leur position et de renforcer les capacités de négociation des acteurs intégrés. Pour le secrétaire général du COMSYNTAC, Gueli Jean Paul, l'objectif de la mise en place d'une plate-forme est de servir d'interlocuteur crédible entre les acteurs non-étatiques et les autorités nationales et régionales dans le domaine des APE. Le secrétaire adjoint de la Confédération Syndicale Internationale de l'Afrique (CSI-Afrique), Béléki Adrien a, pour sa part, exhorté les organisations syndicales et les associations de la société civile intervenant dans les APE, à s'organiser en réseau pour défendre l'intérêt des populations.

L'UNACORT est né

L'Union Nationale des Conducteurs Routiers du Togo (UNACORT) a tenu son congrès constitutif et présenté le bureau de l'Union à l'assemblée qui l'a approuvé le jeudi 13 octobre à Lomé.

Ce bureau de neuf membres est dirigé par M. Dowonou Koffi. Placée sous le thème "UNACORT pour la mobilisation des conducteurs routiers du Togo", cette rencontre a pour objectif la défense des droits et intérêts de tous les conducteurs routiers et à la sauvegarde de leur profession. Les participants ont également adopté les textes devant régir l'union. Le représentant du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Baquéle Matigoba a indiqué que le gouvernement est conscient des difficultés que rencontrent les conducteurs routiers en matière d'infrastructures routières. "Le gouvernement à travers notre ministère est déterminé à s'impliquer et à vous accompagner dans la résolution des difficultés auxquelles vous ferez face dans l'exercice de votre profession", a-t-il souligné. Le nouveau secrétaire élu, Dowonou Koffi a remercié l'assistance pour la confiance placée en lui et l'a rassurée qu'il œuvrera pour la résolution continue des difficultés aux quelles sont confrontés les routiers. Il a promis de se mettre au service de l'association pour assurer l'épanouissement intégral de tous les routiers du Togo. Pour sa part, le représentant du secrétaire général de la CNTT, M. Ayivi Amah, a félicité le bureau élu et lui a demandé d'œuvrer pour la sauvegarde de la profession, à l'amélioration des conditions de vie et au respect des règles du travail.

M. Nicolas Lawson a parlé...

Le président national du Parti du Renouveau et de la Rédemption (PRR), Nicolas Lawson a animé le mercredi 12 octobre à Lomé une conférence de presse sur les problèmes économiques et socio-politiques du pays.

Dans sa déclaration, le président du PRR, a indiqué que son parti veut contribuer à élever le Togo à la dignité humaine et au prestige. Selon lui, le PRR a pris l'engagement d'agir dans le débat sociopolitique à un niveau positif. Il s'agit précisément pour le parti, de se concentrer sur la construction d'une société émancipatrice qui requiert la satisfaction des droits fondamentaux, entre autres, l'éradication de la pauvreté, des soins de santé appropriés, des logements décentes, du travail qualifié et l'éducation. Le conférencier a souligné que le Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) rénové, ne peut servir à la fois de cadre pour proposer des réformes constitutionnelles et institutionnelles et se pencher également sur des solutions inédites aux problèmes socio-économiques. Il propose à cet effet, la mise en place d'un conseil économique pour faire des recommandations sur les réformes économiques et sociales. "Le processus de restructuration politique et de reconstruction de la démocratie doit se faire dans un cadre différent de celui des réformes pour le redressement économique", a-t-il signifié. M. Nicolas Lawson a aussi indiqué que son parti souhaite la mise en place d'une nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) sur une base non partisane en vue de discuter sur des questions du redécoupage électoral, du nouveau fichier électoral et l'organisation couplée des élections législatives et locales en 2012. Le conférencier a fait savoir que son parti ne soutient pas l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) dans sa lutte pour la réintégration des neuf députés exclus du parlement car, selon lui, ces députés ne peuvent pas former un groupe parlementaire ANC pour n'avoir pas participé aux élections. Ainsi, il a exhorté les jeunes à ne pas se laisser manipuler par les politiciens qui créent la division, la rivalité et qui n'ont aucune ambition nationale pour redresser le Togo.

M.A./ATOP

Cinéma

La démolition du Cinéma Le Togo a commencé

La démolition de la mythique salle de cinéma Le Togo a commencé. De toute façon, le Togo ne vivait plus déjà ; c'est à sa seconde vie qu'on vient de mettre fin, sa conservation dans les mémoires, sa place dans l'histoire du cinéma au Togo. La modernisation de la ville de Lomé aura eu raison de l'immeuble qui servait de siège à la Fédération togolaise de boxe. En dépit des protestations molles de certaines personnalités artistiques, les travaux du Projet d'aménagement de la zone lagunaire d'Ahanoukopé (PAZOL) ont fini par l'emporter. Les

urbanistes n'ont pas trouvé mieux que de démolir ce cinéma situé dans un quartier populaire. Dans une ville qui compte très peu ou presque pas de salles de spectacles.

Avec un peu plus d'idées et beaucoup d'ambitions, on aurait pu construire une route qui sauvegardât ce témoin de l'histoire du cinéma au Togo, l'histoire de toute une génération, de toute une jeunesse.

Sur son Facebook, l'écrivain Kangni Alem, réagit : "La démolition de l'ancien cinéma Le Togo a commencé. Nostalgie des après-

midi d'écolier, c'est là que j'ai le plus rêvé enfant... bref, il nous faut des routes, mais j'aurais aimé que la route fût souterraine et mon cinéma sauvé. Modernité, ah tueuse de souvenirs!"

Le Togo : jadis, salle de cinéma, des milliers de cinéphiles se sont bousculés à ses portes. "A l'époque, il n'y avait pas la prolifération des DVD et des vidéos clubs comme c'est le cas actuellement et le seul moyen de voir les films est de se rendre au cinéma. Le Togo fait partie des rares salles de projection. C'est là que nous avons connus les John Wayne, Rambo et Bruce Lee", se souvient avec nostalgie Koami Apétogbo, un cinéphile

quinquagénaire.

Mais au début des années 80 avec la politique d'ajustement structurel, les cinéphiles ont déserté les salles obscures entraînant une baisse des chiffres d'affaire de ces salles qui se sont fermées une à une. Le Togo n'a pas pu résister à la crise, à l'instar du cinéma Rex. Il fermera aussi ses portes. Abandonné et laissé dans un état avancé de décrépitude, l'immeuble servira de magasin pour les femmes du marché et de dortoir ou de refuge pour les badauds.

Finalement c'est la Fédération togolaise de boxe et son président Kélani Bayor qui l'a sollicité de la part de l'Etat pour y installer le Secrétariat de la Confédération africaine de boxe.

Littérature

Boualem Sansal, lauréat du prix de la Paix des libraires allemands 2011

L'écrivain algérien Boualem Sansal recevra le prix de la Paix des libraires allemands dimanche prochain à la Foire du Livre de Francfort.

Après l'écrivain israélien David Grossman, c'est Boualem Sansal qui sera couronné par le prix de la Paix des libraires allemands dimanche prochain à la Foire du Livre de Francfort. Créé en 1950 et doté d'une récompense de 25 000 euros, le prix de la Paix des libraires allemands est une distinction internationale prestigieuse décernée chaque année à une personnalité qui "par son activité littéraire, scientifique et artistique, a servi de manière significative la progression des idées pacifistes."

Né en 1949 à Theniet El Had, petit village algérien des monts de l'Ouarsenis, Boualem Sansal commence sa carrière en tant qu'enseignant, puis devient haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie algérien. Limogé de son poste en 2003 en raison des critiques qu'il a émises contre le gouvernement en place, il se



tourne vers l'écriture sous les conseils avisés de son ami Rachid Mimouni. Sansal signe son premier roman, Le Serment des barbares en 1999, qui est doublement consacré (prix du Premier Roman et prix des Tropiques). Il rédige également un pamphlet, Poste restante, qui a été censuré en Algérie. Lauréat du Grand Prix RTL-Lire en 2008 pour son roman Le Village de l'Allemand, il vient de publier un récit très personnel intitulé Rue Darwin.

Littérature/Politique

L'aide à l'Afrique selon Alpha Condé

Quand Alpha Condé arrivait au pouvoir à Conakry, la galaxie socialiste voire social-démocrate en Afrique a dit : enfin une vraie alternance ! La lecture de son livre Un africain engagé, "ce que je veux pour la Guinée", (Jean Picollec, 2010), en dit long un peu sur ce personnage qui aura passé toute sa vie dans l'opposition politique aux régimes de fer des présidents Sékou Touré et Lansana Conté. Son discours politique en témoigne même si la gouvernance politique au quotidien se révèle quelque peu difficile, la Guinée vient en effet de très loin avec un passé très lourd, peut-être trop lourd pour un président déjà septuagénaire.

Le livre est une interview-portrait et un témoignage par Jean Bothorel, journaliste et écrivain. Sur la question de l'aide multilatérale, celle du FMI et de la Banque mondiale, voilà ce qu'en dit l'actuel président guinéen :

"...il est vrai que le Fmi et la Banque mondiale ont, par le passé, voulu aider l'Afrique en jugeant nos pays à travers le prisme des "grands équilibres macroéconomiques". Je rappelle, sur ce point, que la Guinée, placée en 1985 sous la tutelle du FMI, a été obligée de dévaluer sa monnaie de 90%. Du jour au lendemain, les Guinéens ont perdu leur pouvoir d'achat ! Dans le même temps, le FMI exigea la suppression immédiate de quarante mille postes de fonctionnaires, soit près de la moitié d'entre eux. Imaginez que le FMI impose ce remède de cheval à la France ! Voyez ce qui se passe en Grèce!"

Chez nous, dans les années qui suivirent 1985, les gouvernements firent semblant de mettre en place des programmes qui se conformaient aux aides et aux exigences du FMI. En réalité, ils ont fait le choix d'un libéralisme débridé. Ils n'ont retenu le programme du FMI qu'un seul

Alpha Condé

Un Africain engagé

« CE QUE JE VEUX POUR LA GUINÉE »



JEAN PICOLLEC

point, "Libéralisation de l'économie", en oubliant les contraintes. On va ainsi créer un ministère chargé du Secteur privé, dans lequel le pouvoir mettra tous ses espoirs.

Ce libéralisme sauvage plongera le pays dans une catastrophe financière, économique et sociale dont il ne se remettra pas. On assistera à une accélération sans précédent de la pauvreté, de la misère à tel point que dix ans plus tard, en 1995, le ministre du Budget, lui-même, devra le reconnaître devant l'Assemblée nationale : "L'origine de nos difficultés actuelles d'impulser la croissance par le secteur privé est à rechercher dans le caractère soudain et brutal du changement de type de société opéré en 1985. A l'époque nous avons tous cru que le secteur privé, alors inexistant, pourrait seul, en l'absence d'une politique volontariste de l'Etat, comme sous l'effet d'une baguette magique, se créer sous les ruines d'une économie alors fortement centralisée".

En fait, depuis 1960, on aide l'Afrique et, aujourd'hui, c'est-à-dire après cinquante d'aide, nous sommes plus pauvres."



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSONDirecteur de la Rédaction
Jean AFOLABIRédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDAService photographie
Roland OGOUNDEDessin-Caricature
LAWSON LatéGraphisme
BOGLAG.

Face aux limites de la vérification par certificat de vie

Les pensionnés de la Caisse de retraites plutôt soumis à un contrôle physique périodique

* **Le calendrier court déjà à compter du 25 octobre prochain.**

* **La sanction pour ceux qui seront absents est la suspension des pensions.**

Sylvestre D.

Aucun des rapports finaux n'est médiatisé. Mais l'évidence est que les contrôles physiques des pensionnés (retraités, veuves, veufs et tuteurs d'orphelins) effectués en 2005 et 2010 ont montré des limites. Un dernier communiqué signé du Directeur général, Yao Ignéza Diapena, l'affirme. Du coup, la maîtrise des dépenses de pensions, objectif premier de l'opération, n'est pas parfaite. Et l'institution veut rectifier le tir. Jusqu'ici, dans le cadre du contrôle physique, la Caisse de retraites du Togo (CRT) a exigé des attributaires relevant de son régime, ayant domicilié le paiement de leurs pensions dans les banques et établissements financiers, de fournir des certificats de vie deux fois l'an, en janvier et en juillet. Mais, avec le génie malfaisant et falsificateur de l'homme, un certificat de vie ne rime pas forcément avec la preuve de vie ; il peut être obtenu pour un défunt. En plus, il ne porte pas la photo de son titulaire. D'où les limites. Désormais, en lieu et place des certificats de vie, il est instauré des contrôles physiques périodiques. Au vrai sens du mot. Ainsi, les pièces à présenter par les pensionnés (retraités, veuves et veufs), civils et militaires, résidant sur le territoire national sont la pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, carte consulaire, permis de conduire,

carte de pension délivrée par la CRT, carte de membre de l'Association des anciens combattants et anciens militaires) et un bulletin de pension / bulletin de solde pour les retraités qui ont commencé à percevoir leur pension depuis juin 2011. Les pièces sont limitées. Exclu donc les cartes d'électeur en raison, dit-on, des incohérences constatées lors du contrôle effectué en 2010.

Pour le compte de l'année civile en cours, le contrôle se fait à Lomé du 25 octobre au 8 novembre et à l'intérieur du pays, dans les cinq chefs-lieux de région, à Bassaret à Kpalimé du 28 au 30 novembre. « *Aucun contrôle ne se fera par procuration* », avertit déjà la Caisse de retraites. Allusion à ceux qui collent des maladies ou des infirmités à leurs parents défunts pour récupérer leurs pensions. Et l'autre sanction directe en sera que ceux qui ne répondront pas présents au prochain contrôle verront leurs pensions suspendues dès le mois de novembre 2011. Même pour ceux qui crieront être surpris par le temps, pour avoir voulu s'exécuter à la dernière minute.

Au nom des enfants à charge, c'est-à-dire les enfants ayant droit aux allocations familiales ou pensions temporaires d'orphelins, les attributaires (retraités ou tuteurs) doivent produire, sous peine de la suspension des prestations, le certificat de vie et le certificat

d'inscription scolaire dûment signé par le chef de l'établissement ou le certificat d'apprentissage dûment signé par le patron ou la maître d'apprentissage ou encore, pour les enfants non en âge scolaire, le certificat de contrôle médical délivré par un médecin ou un auxiliaire médical. Et ce, au plus tard le 31 décembre 2011.

Il faut dire que la première pierre du contrôle des pensionnés de la CRT a été posée au début de l'année 2010. Il s'est agi de mieux connaître ceux à qui les pensions étaient versées, de savoir plus ou moins si les bénéficiaires sont toujours en vie. Autrement, couper l'herbe sous les pieds des réseaux de fonctionnaires publics qui empochaient les dus des pensionnés décédés mais non signalés. D'avril à mai 2010, les retraités, veufs, veuves, tuteurs d'orphelins et titulaires de rentes d'invalidité ont été recensés par le cabinet togolais Konim Associés. Suivant une note de Tchaa Boroze, directeur à l'époque de la CRT, aucune pension ne devrait plus être servie si le bénéficiaire ne s'est pas fait recenser au préalable. Les personnes grabataires et les malades devraient se signaler par avance auprès du cabinet commis pour des contrôles à domicile. Au cours du contrôle, les empreintes digitales des pensionnés devraient être relevées pour la délivrance d'un récépissé sans lequel aucun

paiement en numéraire ne devra être possible au guichet. Les garde-fous étaient donc posés, mais le processus a eu ses limites. Il faudra désormais y veiller pour valoriser l'audit financier et organisationnel et l'étude actuarielle de la Caisse.

Dans le premier cas, la thérapie a consisté en un examen critique des états financiers, à émettre une opinion sur la qualité du système de comptabilité analytique (conformité et pertinence des statistiques financières et comptables par branche d'activité), à faire une analyse approfondie des créances sur l'Etat et les autres partenaires et les dettes envers les assurés, et proposer des options de restructuration, à effectuer un diagnostic organisationnel et déterminant pour une meilleure performance financière. En second lieu, il est question entre autres de revisiter la législation du régime des pensions de la CRT, définir les conditions d'adaptation des prestations au coût de la vie, analyser les conditions d'extension du régime à de nouvelles catégories d'agents de la Fonction publique et analyser la structure des cotisants, faire un diagnostic de l'organisation actuelle de la gestion des cotisations et des prestations pour en ressortir les forces et les principales faiblesses, et analyser l'équilibre financier de la Caisse.

VERBATIM Par Eric J.

La réconciliation doit se faire

Lentement mais sûrement, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) poursuit son périple à travers les différentes régions de notre pays. Partout où elle passe, elle applique la même méthode de travail pour permettre aux Togolais victimes ou témoins, auteurs ou accusés d'avoir la même façon de se faire écouter.

Que ce soit à Lomé, Dapaong, Kara, Sokodé et Atakpamé, étapes précédentes, la Commission remet la parole aux témoins, victimes et auteurs présumés pour apporter leurs contributions aux différents dossiers qu'elle a sélectionnés. Généralement, ce sont des événements douloureux liés aux consultations électorales ou des troubles communautaires avérés.

A Lomé, la Cvjr a écouté des témoignages sur l'attaque de la Primature du 3 décembre 1991, les événements de 1958 et les violences des « Ablodé Sodja », les événements liés au coup d'Etat de 1963 avec l'assassinat du président Sylvanus Olympio, les événements de la lagune de Bè et les circonstances du décès du Vice-Président Antoine Méatchi et de Nicolas Grunitzky et les incidents de 1991 à Kévé.

Pour la Région des Savanes, les audiences ont porté sur des événements des années 1958, des affaires de la faune, des incidents de Barkoissi et bien d'autres affaires de violences et de violations des droits humains.

Dans la Kozah, il a été question des violences sociopolitiques des années 1991-1992, notamment les incidents de Bassar, l'attaque armée du convoi de Gilchrist Olympio à Soudou, les conflits intercommunautaires survenus à Guérin Kouka, l'affaire Bokobosso et aux conflits intercommunautaires au sujet de la succession à l'imamat de Bafilo, dans la préfecture d'Assoli.

A Sokodé dans la région centrale les audiences étaient relatives aux événements liés aux troubles sociopolitiques orchestrés par des militants de partis politiques, aux violences intercommunautaires suivies de déplacements massifs de populations, aux abus d'autorité, aux exactions des éléments des Forces Armées Togolaises et des agressions physiques ayant entraîné des pertes en vies humaines, aux décès du Dr Abdoukarim Boukari en 1969 et de l'ex-ministre et fonctionnaire des Nations Unies Djobo Boukari en 1997, à la détention et au décès des militants de l'opposition à Blitta en août 1994, et aux violences liées à la présidentielle du 24 avril 2005.

Dans les Plateaux, une Région sévèrement touchée par les violences, les audiences ont porté sur les conflits intercommunautaires liés aux déplacements forcés de populations dans la région en 1992 et dans la région de Yoto ; les violences sociopolitiques relatives à l'élection présidentielle d'avril 2005 ; ainsi que diverses violations de droits humains.

A Tsévié, pour la Région Maritime, les audiences ouvertes le jeudi 20 octobre pour finir le 24, se pencheront sur les violences politiques de 1958, les législatives de 1961 et les arrestations arbitraires qui s'en sont suivies, les violences électorales de 2005, et d'autres cas de violations des droits humains et violences à caractère politique survenues dans notre pays entre 1958 et 2005.

Les autres destinations de la Commission sont Aného, Kpalimé, et une deuxième fois Lomé.

Visiblement, avec ces audiences, l'histoire du Togo est en train de se réécrire. Il n'y a donc pas de raison pour que tout citoyen honnête ne participe pas à sa réécriture en donnant du sien pour la réconciliation qui est l'objet ultime de cet exercice passionnant et indispensable pour le pays. Que chacun se dise : la réconciliation doit se faire, et elle se fera.

En recettes publiques pour le seul mois de septembre

Les Impôts et les Douanes ont fait moins, le Trésor a doublé

Le contribuable togolais a-t-il baissé la garde ? Ou le pays a-t-il faibli économiquement ? Qu'à cela ne tienne, les chiffres officiels contenus dans le tableau de bord établi par la Direction de l'Economie indiquent que les régies financières ont fait moins de recettes que le mois précédent. Respectivement, pour le mois de septembre, les Impôts et les Douanes ont collecté 9,4 milliards de francs Cfa et 14,2 milliards de francs Cfa. Contre, dans le même ordre, 11,7 milliards de francs Cfa et 16,1 milliards de francs Cfa. Quant au Trésor, il a simplement doublé en recettes, passant de 0,6 milliard de francs Cfa en août à 1,2 milliard de francs Cfa en septembre. Du coup, tout le neuvième mois de l'année budgétaire en cours a fait 24,8 milliards de francs Cfa. En juillet, le total des recettes versées à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'établissait à 33,0 milliards de francs Cfa, subdivisés en 13,7 milliards de francs Cfa des Impôts, 13,1 milliards de francs Cfa des Douanes et 6,2 milliards de francs Cfa du Trésor. Tout calcul fait depuis le début d'année (janvier), l'Etat togolais a en recettes 234,0 milliards de francs Cfa, soit la somme des 96,7 milliards



Le siège du trésor public togolais

de francs Cfa des Impôts, des 118,0 milliards de francs Cfa des Douanes et des 19,2 milliards de francs Cfa du Trésor.

Et pour une fois de plus, les recettes mensuelles n'auront pas suffi à supporter les dépenses du même mois, c'est-à-dire les 27,28 milliards de francs Cfa déjà payés. Plus le reste à payer négatif de 3,68 milliards de francs Cfa, s'expliquant par la prise en compte des dépenses prévues au budget, payées et en cours de régularisation. Les " Traitement et salaires " ont encore pris la grande part. 10,81 milliards de francs Cfa

payés, dont 4,74 milliards de francs Cfa au bénéfice des commis de l'Education et 5,18 milliards de francs Cfa dans les secteurs en dehors de la Santé et de l'Agriculture. Au moment d'arrêter les décomptes, il restait à payer -1,75 milliard de francs Cfa, pour un engagement mensuel de dépenses arrêté au départ à 9,06 milliards de francs Cfa. S'en suit le paiement des " Biens et services " à hauteur de 6,00 milliards de francs Cfa, dont 0,47 milliard au profit de la Santé. Ici aussi, on a dépassé l'engagement pris à 2,63 milliards de francs Cfa. Ce qui dégage un taux de paiement

de 196,8%. Le reste à payer reste négatif : -2,95 milliards de francs Cfa.

L'amortissement de la dette prend la troisième marche des dépenses, avec le cumul de 5,79 milliards de francs Cfa payés et répartis en 5,75 milliards pour la dette intérieure et 0,04 milliard pour la dette extérieure. Il reste à payer 0,02 milliard de francs. Pour leur part, les " Subventions et transferts " ont coûté à la même période à l'Etat 3,19 milliards de francs Cfa.

Mis à part la restructuration, dont celle bancaire, qui affiche toujours le néant, les investissements ont avalé le montant de 1,90 milliard de francs Cfa. Enfin, tous les 0,40 milliard de francs Cfa des intérêts de la dette intérieure et extérieure restent à payer quand le mois de calcul se bouclait.

Notons que, de janvier à septembre, il a été dépensé un total de 217,25 milliards de francs Cfa pour faire face aux " salaires et traitement ", " biens et services ", " investissement ", " subventions et transferts ", " intérêts de la dette " et " amortissement de la dette ". Il reste à payer 4,80 milliards de francs Cfa. L'engagement, lui, était pris pour 219,48 milliards de francs Cfa.

Exécution du programme d'infrastructures routières Réhabilitation et bitumage annoncés de quatre rues du grand quartier de Bè

* **La RN1-Marché Agoè Assiyéyé-Camp FIR-Légbassito également annoncée sur 6,8 km.**

Enfin, la Rue de l'OCAM ! En son temps, au moment où le palais de l'OCAM accueillait encore les dirigeants des pays membres, dont feu Félix Houphouët-Boigny, elle faisait la fierté de Lomé. Au fil des temps, le tronçon de 2 400 mètre linéaire s'est dégradé. Les rafistolages essaient de le récupérer en vain. Sa partie-est, au niveau du quartier Kotokou-Kondji, n'y résiste pas et est souvent inondée en temps de pluies. La solution, c'est de la réhabiliter tout simplement. C'est ce que vient d'annoncer le ministère des Travaux publics, dans le cadre des activités du programme d'actions prioritaires du gouvernement en matière d'infrastructures routières.

La Rue de l'OCAM fait partie d'un lot de quatre rues à aménager, bitumer et réhabiliter dans le quartier populaire de Bè. Il s'agit par ailleurs du Boulevard Mobutu Sessé Séko, long de 1750 mètres, qui fait la jonction entre l'hôtel Sarakawa et le



Andjo Tchamdja, Ministre des Travaux Publics

marché d'Akodesséwa ; et des rues Litimé. La première rue Litimé joint le Boulevard Mobutu à la fin de la rue de l'OCAM, sur 1300 mètres, au niveau du nouveau siège en construction de Ecobank, en faisant une partie de la rue Kolidé. La seconde joint le Boulevard Mobutu à l'Avenue Augustino de Souza, au niveau du château d'eau, en

(suite à la page 6)

Niveau de vie et de consommation à Lomé Stabilité rassurante de l'indice de la Communication et de l'Enseignement en septembre

Jean Afolabi

A l'heure où les produits alimentaires crèvent la bourse des ménages, on est assez surpris de noter que l'Indice harmonisé des prix à la consommation, Base 100 2008, s'est stabilisé pour les Communications en septembre 2011 au Togo. D'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, cet indice est resté scotché à 100,8 du mois d'août à septembre. En variation trimestrielle, par rapport à juin, il a même chuté de 0,1%. En rappel, en juin et juillet, l'indice des Communications s'était stabilisé à 100,9. N'empêche que, en glissement annuel, il est 1,6% plus élevé qu'à la même période de l'année précédente où il était indiqué à 99,2.

Même tempo pour l'Enseignement, ou encore les

Loisirs et culture. Depuis juillet, l'indice de l'Enseignement affichait 104,5. Il y est resté jusqu'à ce jour, à en croire la direction de la Statistique. Mais on le signalait à 104,1 en juin, à 0,3% moins élevé ; ce qui fait dire à certains que l'effet rentrée scolaire y est pour quelque chose. Mieux, en glissement annuel, cet indice est 1,3% plus élevé par rapport à septembre 2010.

Comme à l'accoutumée depuis plusieurs mois dans bien de pays, les produits alimentaires reprennent leur ascension, affichant, en septembre, un indice en augmentation de 3,7% à 112,7. A l'indice 108,1 en août, on les aurait crus apaisés. Sel, épices, sauces et produits alimentaires venaient justement de descendre de l'indice 126,0 en juin, pour 116,2 en juillet. Mais... ils ont toujours fait mentir les prévisions. Il a fallu, en septembre,

que les légumineuses s'imposent pour ramollir, sinon baisser le niveau des prix à la consommation. En septembre, en effet, les Tubercules et plantains ont affiché une baisse de l'indice de 11,7% par rapport au 107,4 du mois précédent. Les Légumes complétaient l'affiche avec une baisse de leur indice de 4,8% à 102,2.

A l'opposée de cette tendance haussière, c'est la Santé qui veut aussi surprendre. Son indice affichait une baisse de 0,5% en septembre par rapport au niveau 105,5 du mois précédent. En fait, le niveau était dégressif depuis le mois de juin où l'indice était à 107,4. Il est par la suite passé à 106,1 le mois suivant, pour un 105,5 en août. Sauf que, en glissement annuel, par rapport à septembre 2010, l'indice Santé est en hausse de 3,5%. Curieux tout de même !

La côtière transafricaine Dakar-Abidjan-Lagos 52 milliards Cfa pour l'autoroute de Grand-Bassam

Une convention de prêt, d'un montant d'environ 52 milliards de francs Cfa, a été signée lundi 03 octobre dernier entre l'Etat ivoirien et le gouvernement chinois, pour la réalisation de l'autoroute reliant Abidjan à Grand-Bassam. D'un coût total de 60 milliards de francs, l'autoroute, longue de 23,2 km, s'inscrit dans le projet de la route côtière transafricaine Dakar-Abidjan-Lagos. Le projet est divisé en deux sections, à savoir le tronçon Port-Bouët-Gonzagueville, long de 6,9 km et celui de Gonzagueville-Grand-Bassam, distant de 16,3 km.

Ce projet, selon Charles Diby Koffi, ministre de l'Economie et des Finances, "... va permettre de valoriser le grand potentiel touristique de la ville de Grand-Bassam et des cités balnéaires voisines, et de contribuer au développement d'une industrie touristique en Côte d'Ivoire". En outre, a-t-il ajouté, "il participera à l'essor de la zone franche de la biotechnologie et des technologies de l'information et de la communication installée dans cette ville".

Ce projet va également

contribuer au désengorgement du District d'Abidjan, a fait remarquer l'argentier ivoirien. L'autoroute de Grand-Bassam possède le trafic le plus important en Côte d'Ivoire, avec 13 000 véhicules par jour, et pourra atteindre potentiellement 20 000 véhicules, selon une étude du ministère des Infrastructures économiques. Pour rappel, en décembre 2008, une délégation chinoise avait rencontré les autorités ivoiriennes, en vue de discuter du financement de ce projet.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA 9 milliards Cfa prêtés par le Togo à la mi-septembre

Les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 5 au 11 octobre 2011, se montent à 91,528 milliards de francs Cfa, moitié constituée de prêts et moitié d'emprunts. Le taux moyen pondéré de ces opérations était fixé à 4,08% d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Le taux minimum était à 2,50% et le taux maximum à 10,00%.

Les banques et établissements de crédit du Togo avaient enregistré 9,000 milliards de francs de prêts, contre 3,000 milliards de francs d'emprunts. Les prêts étaient à un jour pour 1,000 milliard de francs, à une semaine pour un montant de 6,000 milliards de francs, à deux

semaines (1,000 milliard) et à un mois (1,000 milliard). Quant aux emprunts, ils n'étaient qu'à un jour (1,000 milliard) et un mois (2,000 milliards de francs). A un jour, ces opérations étaient flanquées d'un taux minimum de 3,98% et d'un taux minimum de 3,10%. Le taux maximum était fixé à 6,00%. A une semaine, les mêmes taux étaient respectivement de 3,24%, 2,50% et 6,00%. A deux semaines, ils étaient fixés à 4,57%, 3,10% et 6,75%. Et enfin, à un mois, ils étaient respectivement de 4,93%, 4,50% et 5,75%.

Au cours de la même période, les banques ivoiriennes ont enregistré un total de 14,200 milliards de francs de prêts - à une semaine, deux semaines et un mois

- contre 2,164 milliards de francs d'emprunts. Un montant de 0,464 milliard de francs des emprunts était à trois mois, aux taux uniformes de 10,000%. Viennent ensuite les établissements de crédit du Mali avec 10,100 milliards de francs de prêts, pour 2,000 milliards de francs d'emprunts. Les banques du Bénin ont enregistré le plus d'emprunts, à 24,100 milliards de francs.

Le Sénégal vient après le Bénin, en termes d'emprunts, à 10,500 milliards de francs. Le Burkina Faso n'a enregistré que des prêts, à 1 milliard de francs, uniquement à douze mois, aux taux uniques de 6,50%. En ce qui concerne la Guinée-Bissau, ses banques n'ont enregistré aucune opération.

Au Niger

La croissance défie la crise libyenne

En dépit des effets de la crise libyenne et de la détérioration de la sécurité à l'intérieur du pays, la croissance est restée dynamique au premier semestre de 2011. Une expansion du secteur minier, le commerce, et les services pourrait compenser en partie la légère contraction de la production agricole attendue et l'impact de la baisse des envois de fonds des migrants, des dizaines de milliers de travailleurs nigériens ayant quitté la Libye pour revenir au Niger après février 2011. Pour l'année 2011, la croissance du

PIB (Produit intérieur brut) pourrait atteindre 3,8%. Les répercussions de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires sur les prix intérieurs sont restées modestes, étant donné les récoltes très favorables de 2010. Ce sont là quelques indications du Fonds monétaire international (Fmi)

L'expansion en cours des secteurs du pétrole et des mines améliore les perspectives pour 2012 et à moyen terme. La mise en production de deux grands projets est prévue dans les années à venir

: un projet pétrolier intégré, englobant un gisement, une raffinerie de pétrole et un oléoduc reliant les deux, en 2012, et une nouvelle mine d'uranium, en 2014, qui fera du Niger le deuxième producteur mondial de ce minerai. En conséquence, les exportations pétrolières et minières devraient tripler entre 2011 et 2016, et les recettes totales des ressources naturelles devraient augmenter d'environ 3,5% du PIB.

Réglementation du climat des affaires

Le Togo chute de 4 places dans le «Doing Business 2012» malgré des efforts

Cela peut paraître ambigu, mais c'est là tout l'attrait du Rapport Doing Business. Pendant qu'un pays applaudit des «fortes prouesses», d'autres pays en font plus. Au point de le reléguer à un rang plus inférieur dans le classement final. C'est ce qui arrive au Togo dans le rapport 2012. Du 158^{ème} rang dans le classement Doing Business 2011, le pays est passé au 162^{ème} rang dans le classement Doing Business 2012. A en croire la publication faite hier, 20 octobre, par la SFI et la Banque mondiale, le Togo a renforcé l'accès au crédit en transposant les amendements à l'Acte uniforme organisant les sûretés de l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique) qui ont élargi la gamme des actifs pouvant être utilisés comme bien nanti (y compris les biens futurs), prolongé la garantie aux fruits du bien original et introduit la possibilité d'une réalisation extrajudiciaire. Le Togo a également réduit son taux d'imposition des sociétés. Et comme thème de réforme de la réglementation des affaires : obtention de prêts (droits légaux), paiement des taxes et impôts.

Comparaison faite avec ses voisins directs, le Bénin (175^{ème} en 2012, contre 173^{ème} en 2011) a facilité la création d'entreprise et a renforcé l'accès au crédit en transposant les amendements aux Actes uniformes

de l'Ohada. En vertu des amendements à l'Acte Uniforme relatif au Droit Commercial Général, les entrepreneurs peuvent, au moment de l'enregistrement de l'entreprise, se contenter de produire une déclaration sur l'honneur au lieu d'un extrait de casier judiciaire. Les amendements à l'Acte uniforme organisant les sûretés ont élargi la gamme des actifs pouvant être utilisés comme bien nanti (y compris les biens futurs), prolongé la garantie aux fruits du bien original et introduit la possibilité d'une réalisation extrajudiciaire. Le Burkina Faso a rendu l'obtention des permis de construire moins

onéreuse en réduisant les frais d'étude de sécurité incendie. Il occupe le 150^{ème} rang en 2012, contre le 151^{ème} en 2011. Le Ghana a également chuté (63^{ème} en 2012 contre 60^{ème} en 2011), bien qu'ayant augmenté le coût de la création d'entreprise de 70%. En création d'entreprise, c'est devenu plus difficile qu'auparavant.

Pour le reste des bénéficiaires des réformes en Afrique subsaharienne, le classement 2012 indique : l'Afrique du Sud (35^{ème} en 2012 contre 36^{ème} en 2011), l'Angola (172^{ème} contre 171^{ème} en 2011), le Botswana (54^{ème} en 2012 contre 52^{ème} en 2011), le Burundi (169^{ème} en 2012 contre 177^{ème} en 2011), le Cameroun (161^{ème} en 2012 contre 165^{ème} en 2011), le Cap-Vert (119^{ème} en 2012 contre 129^{ème} en 2011), les Comores (157^{ème} en 2012 contre 156^{ème} en 2011), la Côte d'Ivoire (167^{ème} en 2012 contre 170^{ème} en 2011), l'Érythrée (180^{ème} en 2012 contre 178^{ème} en 2011), l'Éthiopie (111^{ème} en 2012 contre 104^{ème} en 2011), le Gabon (156^{ème} en 2012 contre 160^{ème} en 2011), la Gambie (149^{ème} en 2012 contre 145^{ème} en 2011), la Guinée (179^{ème} en 2012 contre 181^{ème} en 2011), la Guinée-Bissau (176^{ème} en 2012 contre 181^{ème} en 2011), la Guinée Equatoriale (155^{ème} en 2012 contre 161^{ème} en 2011), le Kenya (109^{ème} en 2012 contre 106^{ème} en

(suite à la page 6)

SANTÉ

Par
Maurille Aféri

La toxoplasmose

- **les agriculteurs, les paysagistes, les jardiniers** : La terre peut être une source de contamination, en particulier aux endroits fréquentés par les chats (les excréments de chat sont fréquemment présents dans les sols). Il convient donc de bien se laver les mains après avoir travaillé la terre ou touché des animaux, le port de gants étant recommandé. Le port de gants ne doit pas dispenser de se laver les mains ensuite. En cas d'avortement d'une femelle, il ne faut pas toucher l'embryon à mains nues. Il doit être confié à un laboratoire avec des spécimens de sang et de placenta pour connaître son statut vis-à-vis du parasite. Ce qui subsiste doit être enterré à bonne profondeur ou être brûlé, en prenant soin de ne pas laisser d'animaux (chats, chiens, rongeurs) y accéder.

Les chats doivent être tenus à l'écart du fourrage, leurs excréments doivent être éliminés. Les chats adultes ont plus de chances d'avoir déjà développé une résistance à la toxoplasmose ; on peut les laisser pénétrer dans les granges ;

- **les laborantins** : Il est conseillé aux femmes enceintes de ne pas travailler sur des échantillons soumis pour analyse de *Toxoplasma gondii*.

L'exposition à des substances contaminées nécessite le port de vêtements de protection adaptés. Un vêtement souillé doit être identifié par un logo de risque biologique ; il doit être lavé selon les méthodes de désinfection requises.

La production et l'exposition à des aérosols de tissus animaux est fortement déconseillée ;

- **les professionnels de santé en général** : Il n'a pas été démontré que la toxoplasmose pouvait être transmise par l'urine ou les selles humaines contaminées. Cependant, il vaut toujours mieux porter des gants jetables pour travailler avec des personnes atteintes d'incontinence. Les mains et les ongles doivent être soigneusement lavés avec de l'eau

savonneuse après avoir retiré les gants ;

- **les archéologues**.

- **Les femmes enceintes (cas particulier)** : La vaccination n'existant pas, la prévention est le meilleur traitement :

- ne consommer que de la viande bien cuite (cuisson à plus de 67 °C au cœur des viandes), en particulier les ovins ;

- lavage approfondi des salades et crudités, nettoyage des surfaces de travail ayant servi à préparer les légumes, et éviter de manger des crudités dont on ne connaît pas la préparation ;

- laver (et peler) les fruits et légumes avant de les consommer, avec de l'eau vinaigrée ; cuisson d'au moins une minute à 60 °C pour les végétaux ;

- porter des gants en cas de jardinage ou de nettoyage de la litière d'un chat et se laver les mains ;

- éviter si possible de s'occuper de la litière d'un chat, sinon la nettoyer quotidiennement et avec de l'eau bouillante.

Contrairement à une idée reçue, la contamination ne se fait pas par contact avec le chat : chez l'humain, elle se fait par ingestion. La propagation du parasite par le chat est assurée par défécation, les oocystes ne devenant cependant contaminants qu'après deux à cinq jours dans un milieu favorable (humide et oxygéné : terre, litière), et uniquement à la première contamination du chat. Le risque lié à la présence d'un chat est donc très limité et essentiellement lié à l'hygiène lors du nettoyage des excréments de l'animal. Les contacts, morsures ou griffures ne permettent pas la contamination.

Les précautions suivantes ont une efficacité incertaine sur la destruction des toxoplasmes :

- la congélation : des oocystes sporulés ont été retrouvés 28 jours après une congélation à -21 °C ;

- salaison, condiments, fumaison, saumure, conservation sous vide, dessiccation, lyophilisation, désinfection par ultra-violet ou infrarouges, cuisson par micro-ondes.

(à suivre)

Réglementation du climat des affaires

Le Togo chute de 4 places dans le «Doing Business 2012» malgré des efforts

(suite de la page 4)

2011), le Lesotho (143^{ème} en 2012 contre 142^{ème} en 2011), le Libéria (151^{ème} en 2012 contre 155^{ème} en 2011), Madagascar (137^{ème} en 2012 contre 144^{ème} en 2011), le Malawi (145^{ème} en 2012 contre 141^{ème} en 2011), le Mali (146^{ème} en 2012 contre 148^{ème} en 2011), Maurice (23^{ème} en 2012 contre 21^{ème} en 2011), la Mauritanie (159^{ème} en 2012 contre 162^{ème} en 2011), le Mozambique (139^{ème} en 2012 contre 132^{ème} en 2011), la Namibie (78^{ème} en 2012 contre 74^{ème} en 2011), le Niger (173^{ème} en 2012 contre 172^{ème} en 2011), le Nigeria (133^{ème} en 2012 comme en 2011), la République Centrafricaine (182^{ème} en 2012 contre 183^{ème} en 2011), la République Démocratique du Congo (178^{ème} en 2012 contre 176^{ème} en 2011), la République du Congo (181^{ème} en 2012 contre 180^{ème} en 2011), le Rwanda (45^{ème} en 2012 contre 50^{ème} en 2011), São Tomé-et-Principe (163^{ème} en 2012 contre 174^{ème} en 2011), le Sénégal (154^{ème} en 2012 contre 157^{ème} en 2011), les Seychelles (103^{ème} en 2012 contre 109^{ème} en 2011), la Sierra Leone (141^{ème} en 2012 contre 150^{ème} en 2011), le Soudan (135^{ème} en 2012 comme



Arthème S. Ahoomey-Zunu, Ministre du Commerce

en 2011), le Swaziland (124^{ème} en 2012 contre 123^{ème} en 2011), la Tanzanie (127^{ème} en 2012 contre 125^{ème} en 2011), le Tchad (183^{ème} en 2012 contre 182^{ème} en 2011), l'Ouganda (123^{ème} en 2012 contre 119^{ème} en 2011), la Zambie (84^{ème} en 2012 contre 80^{ème} en 2011), le Zimbabwe (171^{ème} en 2012 contre 168^{ème} en 2011).

Doing Business 2012 «Entreprendre dans un monde plus transparent» évalue les réglementations impactant les entreprises locales dans 183

économies et classe les économies selon 10 domaines de la réglementation des affaires tels que la création d'entreprise, le solutionnement de l'insolvabilité ou le commerce transfrontalier. Les données de cette année couvrent les réglementations mises en place entre juin 2010 et mai 2011. Le classement de la facilité de faire des affaires s'est étendu et inclut désormais des indicateurs sur le raccordement à l'électricité. Selon le rapport, le raccordement au réseau électrique est plus efficace en Islande,

en Allemagne, à Taïwan, Chine, en RAS de Hong Kong, Chine et à Singapour. Le rapport établit que les gouvernements de 125 économies parmi les 183 étudiées ont mis en œuvre un total de 245 réformes de la réglementation des affaires, soit 13% de plus que l'année précédente. En Afrique subsaharienne, un nombre record de 36 économies sur 46 ont amélioré leurs réglementations des affaires cette année.

Cette année, Singapour arrive en tête du classement sur la facilité de faire des affaires, suivi par la RAS de Hong Kong, Chine, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et le Danemark. La République de Corée fait quant à elle son entrée dans le top 10. Les 12 économies qui ont le plus amélioré la facilité de faire des affaires dans plusieurs domaines de réglementation étudiés dans le rapport sont le Maroc, la République de Moldova, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Sao Tomé-et-Principe, la Lettonie, le Cap-Vert, la Sierra Leone, le Burundi, les îles Salomon, la République de Corée, l'Arménie et la Colombie. Parmi celles-ci, deux tiers sont des économies à faible revenu et à revenu intermédiaire, tranche inférieure.

Exécution du programme d'infrastructures routières Réhabilitation et bitumage annoncés de quatre rues du grand quartier de Bè

(suite de la page 3)

prenant dans son entièreté la rue Kolidé sur 1200 mètres linéaires. Outre Bè, il est également annoncé l'aménagement et le bitumage du tronçon qui quitte la Nationale 1, au niveau du cimetière à Agoè, et rallie le marché Agoè Assiyéyè, le Camp FIR et Légbassito sur 68000 mètres.

Pour le sérieux et la qualité des ouvrages à réaliser, l'autorité s'est adressée aussi bien à des compétences locales qu'extérieures. L'essentiel est que le soumissionnaire réponde aux qualifications requises. Il faut donc disposer d'une expérience minimale de construction dans les activités d'aménagement et de bitumage, de réhabilitation ou de renforcement de route bitumée avec couche de base en grave bitume ou grave concassée et couche de roulement en béton bitumineux réalisés au des cinq dernières années. Les chantiers sont scindés en deux lots, les quatre tronçons de Bè constituant le premier lot. Ils seront attribués le 26 octobre prochain, indique-t-on au ministère des Travaux publics.

Les travaux consisteront à réaliser le dégagement de l'emprise des voies, à démolir éventuellement

des bâtis et des ouvrages en maçonnerie ou en béton. L'emprise sera ensuite purgée pour la préparation de la chaussée. Par endroits, des chaussées existantes seront recyclées sur 20 cm d'épaisseur. Au bout d'un délai d'un an, on s'attend à voir des chaussées revêtues en béton bitumineux de 5 cm, garnies de caniveaux en béton armé, de signalisations et d'éclairage public. Le financement des cinq rues sera assuré par le budget du Fonds routier.

Le problème à Bè, avec son trafic routier de plus en plus dense, c'est l'Avenue Augustino de Souza. L'exiguïté de la voie ne permet plus de drainer un grand nombre d'usagers, principalement aux heures de pointe. Il était question, entre-temps, de la réaménager à partir du boulevard du rond point de Bè-Kpota, dans le prolongement du boulevard de l'Oti. Mais l'autorité ne doit pas exclure des casses de bâtis. La configuration du secteur et les tracés ne permettent pas d'en faire un tronçon à sens unique, quitte à trouver l'autre sens ailleurs. Le sujet fait sûrement objet d'étude et de réflexions.

FOOTBALL/

2013, le grand embouteillage

Encombrement au programme pour les pays africains durant les prochains mois. En choisissant de déplacer la Coupe d'Afrique les années impaires, avec des éditions deux années d'affilées (2012 et 2013), la CAF a sérieusement alourdi les échéances et le tout donne un calendrier que l'on imagine difficile à mettre en place.

FootSud

Le déplacement de la CAN les années impaires va grandement alourdir le calendrier des prochains mois pour les sélections africaines. Cela commence avec le double rendez-vous du mois de novembre (le 11 et le 15) où 24 pays vont devoir en découdre dans des matchs en aller-retour pour le premier tour des éliminatoires de la Coupe du monde, zone Afrique. Les douze vainqueurs seront versés dans les poules du 2ème tour. Problème : avec un continent aussi vaste que l'Afrique et surtout peu de rotations aériennes, certains matches retour risquent de se disputer avec des équipes sérieusement affaiblies. Ainsi 4.600 kilomètres séparent par exemple Djibouti et la Namibie et aucune liaison directe n'existe entre les deux pays. Et ce n'est pas le seul exemple sur lequel on peut trouver ce genre de conditions : Maurice-Libéria (8.000 km), Guinée Equatoriale-Madagascar (4.600 km), Tchad-Tanzanie (3.000 km)... Quand on sait les difficultés des équipes qui disputent les compétitions interclubs africaines et qu'on se rappelle du précédent de 2008, avec un mois de juin à 4 rencontres, difficile à encaisser pour



les joueurs, on se demande pourquoi ce calendrier.

Les raisons se trouvent certainement dans le manque de dates internationales libres. Durant le premier semestre 2012, une seule date FIFA (le 29 février) est prévue pour des rencontres amicales. Et entre juin 2012 et novembre 2013, 8 dates doivent être réservées pour les rencontres éliminatoires de la FIFA (6 rencontres du 2ème tour, et 2 du

3ème). Il aurait été plus logique de disputer les matches retour lors de la date FIFA réservée aux matches amicaux, mais avec la CAN 2012 qui se termine 15 jours avant, on imagine que les pontes de la CAF n'ont pas voulu prendre ce risque ; et ce d'autant qu'il faut trouver deux dates pour organiser les éliminatoires de la CAN 2013 (matches aller-retour entre des pays qualifiés et éliminés de 2012), voire quatre au cas

où un tour préliminaire est prévu pour déterminer les 15 équipes qui vont jouer ce barrage.

Autant dire que tout cela est vraiment lourd et qu'il faut espérer ne pas avoir de joueurs blessés durant ces périples, peu propices à la récupération. On nous avait vendu la CAN les années impaires comme une avancée pour éclaircir le calendrier international. Ce passage semble l'alourdir. Imaginons une équipe qui se qualifie pour toutes les compétitions : un joueur disputera en deux ans la CAN2012, 8 matches éliminatoires à la Coupe du monde, la CAN 2013, la Coupe du monde 2014... Et il ne sera pas au bout de ses peines, puisqu'il faudra déjà penser à la qualification pour la CAN 2015.

Premier tour de qualification (matches aller-retour, 11-15 novembre 2011) : Match 1 : Seychelles - Kenya ; Match 2 : Guinée Bissau - Togo ; Match 3 : Djibouti - Namibie ; Match 4 : Ile Maurice - Libéria ; Match 5 : Comores - Mozambique ; Match 6 : Guinée Equatoriale - Madagascar ; Match 7 : Somalie - Ethiopie ; Match 8 : Lesotho - Burundi ; Match 9 : Erythrée - Rwanda ; Match 10 : Swaziland - Rd Congo ; Match 11 : Sao Tome - Congo ; Match 12 : Tchad - Tanzanie.

Football/ Moussa Maazou refait parler de lui

Son passage en France n'aura pas été une franche réussite. En deux saisons et demie en Ligue 1 sous le maillot de Monaco et Bordeaux, Moussa Maazou (23 ans) n'a jamais vraiment convaincu, inscrivant seulement sept buts en trente-sept matches de Championnat. On se souvient surtout de lui pour ses déclarations fracassantes à l'encontre des supporters des Girondins ("S'ils sont déçus, c'est leur problème, je m'en bats les couilles. Moi, je suis tranquille, j'ai mon contrat à Moscou.") ou de sa grave blessure survenue lors de son retour sur les terrains avec l'ASM (rupture des ligaments).

Cet été, les Russes du CSKA Moscou, avec qui il est sous contrat jusqu'en 2013, n'en ont pas voulu et l'ont cédé à Zulte-Waregem dans l'indifférence la plus totale. Mais il faut croire que le Nigérien avait envie de refaire parler de lui et a continué ses bêtises. Comme l'explique le site Internet du club, le joueur est rentré la semaine dernière trop tardivement et sans justification de son stage avec sa sélection. Résultat, direction la réserve avec une grosse amende à la clé.

Ligue des Champions "Dur à avaler pour l'OM"

S'il reconnaît que le scénario du match est frustrant pour Marseille, Arsène Wenger n'a pas caché sa satisfaction après la courte mais précieuse victoire d'Arsenal (1-0) au Vélodrome, ce mardi soir en Ligue des champions.

"Nous avons eu un début de match difficile, Marseille nous a pressés haut. Mais l'OM n'a pas été dangereux en deuxième période, et durant les dernières minutes on s'est créé des occasions et on a été récompensés ensuite. On sentait qu'ils étaient contents du point. Ce sont trois points qui sont bienvenus pour nous. C'est sans doute difficile à avaler pour Marseille, car comme nous, ils sont dans une période un peu difficile. Il faut gagner notre prochain match à domicile contre l'OM, qui peut être décisif, mais il faut rester humble. On a une équipe qui a été reconstruite et doit continuer à progresser. Les trois joueurs qui sont entrés en cours de match ont participé au but. On peut s'estimer heureux, ça fait partie du jeu à ce niveau, les équipes savent profiter de vos moindres moments de faiblesse. C'est une victoire importante, je pense que l'on a une très bonne chance de se qualifier. On a vu beaucoup de jeu ce soir, mais peu d'occasions de buts, c'était un match bloqué tactiquement".

Société

Des vacanciers encombrants

La rentrée scolaire est un soulagement pour les familles citadines togolaises, qui, pendant les vacances voient débarquer chez eux à l'improviste les enfants de parents ou d'amis venus de la campagne. Un fardeau qui alourdit à la fois le budget du ménage et l'atmosphère familiale.

Etonam Sossou

Octobre. Les vacances sont enfin finies ! A Lomé, les familles retrouvent leurs habitudes. Au Togo, la période de la trêve scolaire est désormais celle des grands mouvements migratoires des élèves ruraux vers les villes. Les difficultés économiques que traverse le pays depuis des années ont appauvri la population. Dans les villages, les parents, pragmatiques, ne laissent plus leurs enfants faire la cigale durant tout l'été. Devenus fourmis, les élèves des zones rurales prennent les villes d'assaut, la plupart pour se livrer au petit commerce dont les revenus leur permettront de préparer la rentrée scolaire. D'autres, poussés par leurs parents, se rendent chez des proches résidant en ville, un peu comme à la chasse. «Le jour de leur arrivée, ils traînent dans leurs bagages un sac contenant quelques maigres provisions», commente Clément H., un enseignant. C'est en réalité, poursuit-il, une forme de rançonnement déguisé de leurs parents car lors du retour, il faudra non seulement renouveler leurs

vieux vêtements, acheter quelques fournitures scolaires mais aussi leur payer le transport et leur donner de l'argent en prime.

Le tour des membres de la famille

Certains de ces jeunes vacanciers, à l'imagination fertile, n'hésitent pas à recourir à la ruse pour arrondir leur pécule. Après avoir fait leurs adieux à leur hôte, ils font mine de se rendre à la gare routière mais, en fait, ils mettent le cap sur le domicile d'un autre familial, situé de préférence dans un quartier éloigné de celui qu'ils quittent. Au bout de trois mois de ce porte-à-porte, ils arrivent à se faire quelques économies. «L'an dernier, j'avais ramené de mes vacances plus de 30 000 F Cfa, en rendant visite à trois de mes oncles qui résident à Lomé», révèle A. Sophie, une adolescente qui séjourne chez une famille amie, sur proposition de ses parents. «J'ai accepté de venir à Tsévié juste pour ne pas les décevoir car je me sens un peu dépayssé ici où je n'ai pas d'amis. Heureusement, je n'ai qu'une semaine à passer; ensuite, j'irai à Lomé où je compte de nombreux



parents», poursuit-elle. Ces invités, trop nombreux, sont plutôt une mauvaise surprise pour ceux qui les accueillent. Les femmes, particulièrement, s'en plaignent, comme en témoigne ce dialogue entendu en août dans une boutique d'Avédji: «Au début des vacances, huit pains suffisaient déjà à peine pour le petit déjeuner. Deux nouveaux vacanciers sont encore arrivés. Ce qui fait au total dix-sept bouches à nourrir. C'est insupportable!», maugrée la première. Cette année, rétorque l'autre, sur un ton triomphal non

dénué de cynisme. «J'ai de la chance d'avoir été un peu oubliée. J'en ai profité pour envoyer aussi mes enfants en vacances chez des amis»

Une présence qui dérange

Héberger et nourrir autant de monde pendant trois mois relève de l'exploit par les sacrifices que cela entraîne. Modes de vie et habitudes alimentaires en sont complètement bouleversés. Priorité aux repas peu coûteux, peu importe la qualité. L'essentiel c'est de servir à tous au moins un plat

par jour. «Le soir, je distribue 100 F cfa à chacun pour se débrouiller comme il peut», commente une ménagère, habituée à cette invasion saisonnière. Au moment de dormir, trouver une place pour chacun est un autre casse-tête. Les plus petits se serrent comme ils peuvent sur les lits disponibles. Les autres se contentent des fauteuils et du salon. Chaque soir, on démonte les coussins qui, posés sur le sol, font office de lit. Et, le lendemain, dès le jour levé, on réveille les dormeurs pour tout remettre en place. Apothéose pour

les vacanciers qui récoltent les fruits de leurs séjours, la fin du mois d'août est le moment de la saignée financière pour les familles d'accueil. Ce qui engendre parfois des querelles au sein des couples. «Une année, j'ai été au bord de la rupture avec mon mari à cause du séjour chez moi de quatre de mes neveux. Il se mettait en colère chaque fois qu'il fallait approvisionner la maison», se souvient Mme Kafui, une ménagère. «Au moment de leur départ, il me fit remarquer qu'il n'avait invité personne et qu'il avait la rentrée scolaire de ses enfants à préparer. J'avais dû m'endetter pour payer leur transport», précise la malheureuse tante. Pour se préserver de ces hôtes importuns, beaucoup de citadins sont obligés aujourd'hui de mettre leurs proches en garde : ne plus envoyer leurs enfants sans les en avertir au préalable. D'autres n'hésitent pas à se montrer carrément désagréables pour les éloigner définitivement. «Ceux qui débarquent chez moi sans s'annoncer sont renvoyés dès le lendemain», conclut M. Clément H.

21 octobre

Journée mondiale de la résolution des conflits

Derrière ces trois mots «résolution des conflits» se cachent toute une série de modes d'interventions: la médiation, l'arbitrage, la facilitation, la prise de décision collaborative et bien d'autres méthodes formelles et informelles. Ce que ces interventions ont en commun, c'est de donner à des personnes, des familles, des villages, des communautés, des organisations, des entreprises et des nations la

capacité de communiquer entre elles et de définir des solutions qui sont taillées sur mesure pour leurs besoins et leurs intérêt particulier.

De plus en plus, ces méthodes sont enseignées et pratiquées par des enfants et des adultes de tous âges dans les écoles et les universités dans le monde entier, pas uniquement pour résoudre des conflits individuels, mais aussi pour contribuer à un monde plus

pacifique. L'idée de la journée internationale pour la résolution des conflits est de mettre en évidence l'apport de cette approche pour la vie de chacun d'entre nous.

Lorsque nous nous trouvons confronté à un conflit, qu'il soit familial, de voisinage, commercial, social, scolaire,... ou qu'il oppose des régions ou des pays, il faut absolument ne pas perdre de vue

l'humiliation de l'autre. L'humiliation génère la rancune, et celle-ci finit tôt ou tard par relancer le conflit.

Reconnaître ce qui s'est passé (de l'erreur de facturation au génocide en passant par le retard de fabrication, l'insulte, la tromperie, le mensonge ou la violence individuelle) est essentiel à la réussite de toute recherche de solution. Comprendre les conséquences pour l'autre de ce qui a été fait, dans les deux sens,



que la première chose qui peut nous faire sortir du conflit c'est sa solution. C'est ce qui est trop souvent perdu de vue dans les confrontations physiques, juridiques et militaires qui sont classiquement utilisées pour s'y attaquer. Comment pouvoir envisager une solution de long terme à un conflit, quel qu'il soit, si cette solution est basée sur

et admettre les difficultés créées est une première étape indispensable à la recherche de la solution. Pour résoudre durablement un conflit, il faut d'abord être prêt à entendre ce que l'autre a à nous en dire, et se préparer soit même à lui dire «le fond de notre pensée» en des termes factuels et non violents. Y arriver est le premier rôle du médiateur.

et admettre les difficultés créées est une première étape indispensable à la recherche de la solution. Pour résoudre durablement un conflit, il faut d'abord être prêt à entendre ce que l'autre a à nous en dire, et se préparer soit même à lui dire «le fond de notre pensée» en des termes factuels et non violents. Y arriver est le premier rôle du médiateur.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1082 DE LOTO BENZ DU 12 OCTOBRE 2011

Le tirage de LOTO BENZ de ce 19 Octobre 2011 porte le N°1083

Le tirage précédent a permis à plusieurs parieurs de remporter de divers gros lots et des lots intermédiaires

A l'intérieur du pays, nous avons enregistré sur les points de ventes 7105, 2043 et 2049 basé à Atakpamé, respectivement, un lot de 500.000F CFA, un lot de 750.000F CFA et un gros lot de 1.1250.000F CFA.

A KPALIME, ce sont quatre lots de 500.000F CFA qui ont été recensés auprès des opérateurs 4043 et 4047.

La ville de LOME quant à elle, dénombre trois lots de 750.000F CFA gagnés sur les points de vente 6722, 7025 et 7123.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1083 de LOTO BENZ du mercredi 19 Octobre 2011

Numéro de base

90

15

01

69

89